

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

90^e séance / lundi 6 avril 2020 à 17 h 00

Par téléconférence

PRÉSENCES :

Membres

M. Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)

M. Samuel Bertrand – Citoyen, producteur agricole

M^{me} Robyn York – Citoyenne, productrice agricole

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

M. Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

ABSENCES :

Membres

M. Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

M. Bill Lessard – Citoyen, producteur agricole

Ressources internes

M. Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable

M. Jalloul Salah – Coordonnateur de projets, expertise-conseil

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 05 .

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. Étant donné les circonstances sanitaires, la présentation prévue pour cette séance par un membre du CISSSO sur les effets des pesticides sur la santé est reportée à une séance ultérieure.

3. Approbation du procès-verbal de la 89^e séance tenue le 9 mars 2020

Le procès-verbal de la 89^e séance tenue le 9 mars 2020 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 89^e séance tenue le 9 mars 2020

Le procès-verbal de la 88^e séance tenue le 9 mars 2020 sera signé par le président.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	--

5. **Suivi du procès-verbal de la 89^e séance tenue le 9 mars 2020**

Aucun suivi n'est effectué.

6. **Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 4 mai 2020. Étant donné les circonstances sanitaires, le mode de tenue de la prochaine séance n'est pas défini.

7. **Période de questions des citoyennes et citoyens**

Aucun citoyen ou citoyenne n'a fait parvenir de questions pour la période de questions.

8. **Demande à la CPTAQ – Aliéner et utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture – 441, chemin Cook (lot 3 970 653) – District électoral d'Aylmer – Audrey Bureau**

R-CCA-2020-04-06 / 03

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 3 970 653 du cadastre du Québec, ayant comme adresse civique le 441, chemin Cook;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise ultimement la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce lot vacant à une fin résidentielle est conforme au le Règlement de zonage numéro 502-2005, mais ne respecte pas le Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016 (SADR) qui exige de limiter la construction des résidences aux producteurs agricoles, leurs enfants ou leurs employés, comme prévu à l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville de Gatineau hors de la zone agricole pour réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de ne pas appuyer la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 3 970 653, Cadastre du Québec, situé au 441, chemin Cook, formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

9. **Demande à la CPTAQ – Utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture – 766, boulevard Lorrain (lot 6 011 725) – District électoral de Bellevue – Pierre Lanthier**

R-CCA-2020-04-06 / 04

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le lot 6 011 725, Cadastre du Québec, ayant comme adresse civique le 766, boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce lot à une fin résidentielle respecte les orientations du Schéma d'aménagement et de développement n° révisé 2050-2016, puisqu'il est identifié comme faisant potentiellement l'objet d'une demande à portée collective pour être inclus dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction de la maison unifamiliale devra faire l'objet d'une évaluation et d'une conformité au Règlement de zonage numéro 502-2005;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 6 011 725, Cadastre du Québec, situé au 766, boulevard Lorrain, formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

10. Varia

a) Travailleurs agricoles étrangers

Madame Bureau demande si les travailleurs agricoles étrangers pourront venir travailler en Outaouais pendant la crise sanitaire. On lui répond qu'il sera impossible pour certains travailleurs étrangers de quitter leur pays, et d'autres, incertains, selon l'information reçue par les producteurs agricoles. Ces derniers sont inquiets du manque de main-d'œuvre disponible.

Madame Bureau demande si la Ville peut faire quelque chose à ce sujet pour aider les producteurs agricoles. On lui répond que le problème se situe plus à l'étranger, les travailleurs ayant de la difficulté à quitter leur pays d'origine. Madame Bureau mentionne de nous le faire savoir si la Ville peut aider d'une quelconque façon.

Monsieur Lessard ajoute que plusieurs emplois saisonniers ne sont présentement pas disponibles en raison de la crise sanitaire. Les jeunes de la région à la recherche d'emplois pourraient donc aider les producteurs agricoles. Un membre mentionne avoir reçu beaucoup de curriculum vitae; l'aide locale est possible. Malgré tout, les gros producteurs agricoles sont plus vulnérables. Monsieur Lessard mentionne qu'il pourrait discuter avec les députés des circonscriptions locales pour évaluer s'il serait possible d'aider les producteurs agricoles au niveau de la main-d'œuvre.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 14.